



2005 Drocourt.

Maître d'ouvrage:

Communauté d'Agglomération d'Henin-Carvin.

Maîtres d'oeuvres:

Pena & Pena (Paysagiste)
Opus Environnement (Paysagiste HQE, Développement durable)
RDC (Pollutions et Risques)
Alfa (Ecologie)

Mission du bureau

- Renforcer la structure urbaine.
- Répondre aux besoins en habitat en terme de qualité et de diversité.
- Valoriser le patrimoine naturel.
- Assurer l'intégration de l'ensemble des modes de transport
- Dynamiser le développement économique.



Contexte

Située à l'entrée de la Région Nord-Pas-de-Calais, la Communauté d'Agglomération d'Henin-Carvin, zone carrefour autoroutière, est à la charnière entre la Métropole Lilloise et la zone urbaine centrale formée par l'ancien Bassin Minier.

Forte de 125 322 habitants, la Communauté d'Agglomération regroupe 14 communes dont celles d'Henin-Beaumont et de Carvin, les plus peuplées, avec respectivement 25 204 habitants et 17 767 habitants.

Cette vaste conurbation, marquée par un tissu urbain assez lâche, est caractérisée par un habitat individuel dominant, essentiellement d'origine minière et par des zones industrielles, entrecoupées de poches agricoles. Seul, le secteur Sud de l'agglomération est en lien avec la zone rurale qui s'étale en direction des collines de l'Artois et du Hainaut.



Budget opérationnel : 6 900 000 Euros

Surface intentionnelle : 160 ha

Objectifs généraux de développement

Le Sud de l'agglomération d'Henin-Carvin porte très largement les stigmates d'un modèle de développement industrialo-urbain entièrement fondé sur la logique de production charbonnière. Les traces de cet héritage se retrouvent dans le cloisonnement du tissu urbain, marqué par la présence d'un habitat pavillonnaire dense, de friches industrielles de très grande taille et d'un réseau d'infrastructures important.

Face à cette situation, une logique volontariste s'impose pour recomposer le secteur tout en s'appuyant sur les héritages existants. La recomposition du site des Cokes en Grand Projet Urbain d'enjeu régional, véritable poumon vert à promouvoir à l'échelle intercommunautaire, constitue le véritable pôle urbain du secteur Sud autour duquel devront s'organiser tous les projets de développement.

